



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

monnaie électronique

Question écrite n° 38576

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le développement du porte-monnaie électronique. Il lui rappelle que le porte-monnaie électronique est une carte à puce créditée d'une réserve de monnaie virtuelle et rechargeable, qui vise à faciliter les paiements de petits montants. En se substituant ou en s'adaptant à la carte bancaire pour régler des achats n'excédant pas 100 francs, il permet de limiter la manipulation des espèces tout en sécurisant les paiements. Il lui rapporte que cette caractéristique en fait un instrument efficace pour faciliter le passage à l'euro des pièces et billets le 1er janvier 2002. Aussi, dans ces conditions, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faciliter sa diffusion le 1er janvier 2002.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38576

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1999, page 7065